

02A-212002760-20150804-ARRETE1524-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2015

Publication : 06/08/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Commune de Serra di Ferro
Cumuna di Sarra di Farru

ARRÊTÉ PERMANENT DU MAIRE REGLEMENTANT L'ACCÈS DES ÉQUIDÉS SUR LES PLAGES

N°15/24

Le Maire de la commune de SERRA DI FERRO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1 et L 2212-1 et suivants ;

Vu le code des communes concernant les pouvoirs du Maire en matière de Police et notamment ses articles L 131-1 à L 131-4 ;

Vu la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral et notamment l'article 146-6 de cette loi ;

Considérant qu'il est nécessaire d'organiser et de réglementer, pour assurer la sécurité des différents usagers, la pratique des activités équestres sur les plages ;

ARRÊTE

Article 1 : L'accès aux plages de Serra di Ferro aux cavaliers est réglementé du 1^{er} juin au 15 septembre. Les plages sont accessibles jusqu'à 09h00 le matin et à partir de 19h00 l'après-midi. Cet horaire est porté à 18h00 à compter du 1^{er} septembre.

Article 2 : Les baignades d'équidés sont autorisées uniquement le soir à partir de 19h00 du 1^{er} juin au 31 août et à partir de 18h00 à compter du 1^{er} septembre.

Article 3 : En toutes circonstances, les cavaliers prendront pour eux-mêmes et leur monture, toutes dispositions utiles à leur propre sécurité et à celle des tiers.

Article 4 : Sous peine de sanction, les cavaliers indépendants ou les responsables de structures équestres, devront ramasser ou faire ramasser le crottin de leurs animaux (celui-ci ne devra en aucun cas être jeté à la mer et devra être évacué des lieux).

Article 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Pila-Canale, Monsieur le Maire et ses adjoints, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis et publié en la forme accoutumée.

Fait à SERRA DI FERRO, le 4 août 2015


Jean ALFONSI